

PREFECTURE
DE LA HAUTE-SAONE

La Saône

SERVICES DU CABINET

SERVICE INTERMINISTRIEL
DE DEFENSE ET DE PROTECTION CIVILE

ARRETE SC/SIDPC/R/1998 N° 78 du 16 juin 1998
prescrivant la mise en révision des Plans de
Prévention des Risques naturels prévisibles de la
rivière "La Saône"

LE PREFET DE LA HAUTE-SAONE
Chevalier de la Légion d'Honneur

- VU la loi n°87-565 du 22 Juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs, modifiée par la loi n°95-101 du 2 Février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement ;
- VU le décret du 22 Juillet 1966 portant approbation du plan des surfaces submersibles de la vallée de la rivière "La Saône" sur les deux rives, entre la commune de Jonvelle (département de la Haute-Saône), à l'amont, et la limite des départements de la Haute-Saône et de la Côte d'Or, à l'aval ;
- VU le décret n°95-1089 du 5 Octobre 1995 relatif aux plans de prévention des risques naturels prévisibles ;
- VU le procès-verbal de la réunion de la Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et de la Cellule d'analyse des risques et d'information préventive en date du 02 Avril 1998 ;
- SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Saône ;

ARRETE

Article 1er :

La révision des Plans de Surfaces Submersibles (PSS) de la rivière "La Saône", approuvés par décret de 1966, valant Plans de Prévention des Risques naturels prévisibles (PPR), est prescrite.

Article 2. :

Le plan de prévention des risques naturels prévisibles concerne l'ensemble des communes riveraines de la rivière "La Saône" sur les deux rives, entre la commune de Jonvelle (département de la Haute-Saône), à l'amont, et la limite des départements de la Haute-Saône et de la Côte d'Or, à l'aval.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Article 3. :

Le Chef du Service de la Navigation "Rhône-Saône" est chargé de l'instruction du projet de révision du plan de prévention des risques naturels prévisibles sur l'ensemble de la vallée de la rivière "La Saône".

Article 4. :

MM. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Saône et M. le Chef du Service de la Navigation "Rhône-Saône" sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes administratifs, et dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Directeur départemental de l'Equipeement,
- Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Lure,
- Monsieur le Directeur départemental de l'Agriculture et de la Forêt
- Monsieur le Directeur régional de l'Environnement
- Monsieur le Délégué aux Risques Majeurs,
- Mesdames et Messieurs les Maires des communes visées à l'article 2.

Fait à Vesoul, le 16 juin 1998
Le Préfet

Albert DAUSSIN-CHARPANTIER

POUR AMPLIATION
Pour le Secrétaire Général
et par délégation,

Le Chef du Service Interministériel
de Défense et de Protection Civile



[Signature]
Claude SCHAFFER

PPR « Saône »

Code INSEE	Commune	Code INSEE	Commune
009	AISEY et RICHECOURT ✕	280	GRAY LA VILLE ✕
012	AMANCE ✕	291	JONVELLE ✕
015	AMONCOURT ✕	292	JUSSEY ✕
018	ANCIER ✕	331	MANTOCHE ✕
024	APREMONT ✕	340	MEMBREY ✕
026	ARC LES GRAY ✕	342	MERCEY SUR SAONE ✕
037	AUTET ✕	359	MONTCOURT ✕
056	BAULAY ✕	371	MONTUREUX ET PRANTIGNY ✕
058	BEAUJEU ST VALLIER PIERREJUX ✕	372	MONTUREUX LES BAULAY ✕
	ET QUITTEUR ✕	375	MOTÉY SUR SAONE ✕
066	BETAUCOURT ✕	399	ORMOY ✕
086	BOURBEVELLE ✕	401	OVANCHES ✕
101	BROYE AUBIGNEY MONTSEUGNY ✕	421	PORT SUR SAONE ✕
105	BUCEY LES TRAVES ✕	427	PURGEROT ✕
114	CENDRECOURT ✕	437	RANZEVILLE ✕
127	CHANTES ✕	438	RAY SUR SAONE ✕
138	CHASSEY LES SCEY ✕	440	RECOLOGNE LES RAY ✕
146	CHAUX LES PORT ✕	446	RIGNY ✕
148	CHEMILLY ✕	457	RUPT SUR SAONE ✕
167	CONFLANDEY ✕	461	SAINT BROING ✕
177	CORRE ✕	481	SAVOYEUX ✕
218	ESMOULINS ✕	482	SCEY/SAONE et ST ALBIN ✕
220	ESSERTENNE ET CECEY ✕	491	SEVEUX ✕
228	FAVERNEY ✕	492	SOING CUBRY CHARENTENAY ✕
230	FEDRY ✕	504	TRAVES ✕
231	FERRIERES LES RAY ✕	520	VANNE ✕
232	FERRIERES LES SCEY ✕	524	VAUCHOUX ✕
244	FOUCHECOURT ✕	529	VELET ✕
265	GERMIGNEY ✕	539	VELLEXON QUEUTREY VAUDEY ✕
267	GEVIGNEY ET MERCEY ✕	546	VERÈUX ✕
279	GRAY ✕	582	VY LES RUPT ✕